

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) tenue le 21 octobre 2025, à 19 h sur la plateforme Teams, sous la présidence de Mme Geneviève Wagner

Sont présents (membres ayant droit de vote) :

M. Carl Bergeron, vice-président
Mme Jasmine Bilodeau
Mme Marie-Josée Gagné
M. Serge Gaudet
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M. Patrice Kohou
Mme Clara Lambert
M. Carl Leduc
Mme Christine Plante
Mme Chantal Royer
Mme Geneviève Wagner, présidente

Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :

M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général

Postes vacants :

Membre du personnel de soutien
Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

Invitée :

Mme Stéphanie Dupont, directrice du SRF

Visiteur : Aucun visiteur n'était présent

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-225-25-26 SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu, QUE l'ordre du jour présenté est accepté.

3. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

4. Décisions (point nécessitant une résolution)

4.1. Budget 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT l'impact des restrictions sur les élèves, notamment sur certaines activités scolaires (culture, activités parascolaires, etc.);

CONSIDÉRANT l'alourdissement possible de la tâche du personnel lié au gel de recrutement et à l'imposition d'un plafond en personnel;

CONSIDÉRANT l'absence de prévisibilité liée aux annonces tardives et la difficulté pour les administrateurs de jouer efficacement leur rôle dans un tel contexte;

CONSIDÉRANT l'impact possible sur la réalisation du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un surplus de **41 852 \$**;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de **4 681 443 396 \$** en conformité avec la *Loi et les règles budgétaires* pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de **3 639 685 \$** a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de **23 880 323 \$**;
- un nombre de **13 457** immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de gestion du 14 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification le 14 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CA-226-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de **105 842 639 \$** et des dépenses de **105 800 787 \$** soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

5. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (19 h 54).

CA-227-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit ouvert.

CA-228-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit levé. (19 h 56)

6. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le 16 décembre 2025 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

7. Levée de la séance

CA-229-25-26 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 19 h 57.

Mme Geneviève Wagner
Présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général